

L'ÉLITE ADMINISTRATIVE ET LA PAYSANNERIE EN TUNISIE*

Le but de cette note est d'essayer de préciser les capacités de l'élite administrative tunisienne à introduire dans les campagnes une catégorie de paysans susceptibles de participer activement à la réussite du projet historique de cette élite.

« L'élite administrative » est le concept-clé de notre problème. Nous commençons donc pas le définir avant d'émettre une hypothèse de travail que nous essayons de vérifier en regardant de plus près l'action sociale de cette élite dans les campagnes et ses répercussions sur la paysannerie.

Le concept d'élite administrative doit être nettement distingué du concept de classe moyenne qui n'a aucune valeur opératoire dans l'étude des problèmes de la stratification sociale des pays du Tiers-Monde. Le concept de classe moyenne projette en effet l'image d'une catégorie sociale assez floue mais caractérisée essentiellement par sa situation de groupe intermédiaire entre deux classes antagonistes; la bourgeoisie au pouvoir et une classe ouvrière menaçante. Les membres de la classe moyenne ou des classes moyennes sont coincés entre deux « colosses » et ne cherchent qu'à ramasser les miettes que leur laisse la bourgeoisie au pouvoir. Mais dans le Tiers-Monde et plus particulièrement en Tunisie l'élite administrative n'est pas, et surtout n'a pas l'impression, d'être coincée entre deux classes bien structurées. Sa participation au pouvoir est nettement plus importante que celle de la petite bourgeoisie de l'Europe occidentale ou de l'Amérique du Nord. Dans certains pays du Tiers-Monde et plus particulièrement en Tunisie cette élite administrative tend de plus en plus à contrôler presque tous les rouages de l'Etat. Le concept de classe moyenne (au singulier ou au pluriel) est donc inopérant pour une étude de la dynamique du processus de changement au niveau de la stratification sociale dans les pays du Tiers-Monde.

Comme nous avons rejeté le concept de classe moyenne, nous devons refuser aussi le concept de bourgeoisie nationale qui couvre des réalités aussi différentes que les grands propriétaires fonciers et les directeurs des Unions Régionales de Coopération. Nous préférons d'autre part utiliser le concept d'élite administrative à celui de bureaucratie ou de classe bureaucratique pour montrer que cette élite n'a pas encore dominé toutes les autres catégories sociales pour devenir une véritable classe sociale et qu'elle n'est pas

* Etude publiée avec l'aimable autorisation du Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Tunis.

non plus une véritable bureaucratie résultant d'un degré de rationalisation de l'activité économique comme dans les pays industrialisés.

Mais le concept d'élite choque beaucoup d'intellectuels du Tiers-Monde et plus particulièrement certains francophones. Par élite nous voudrions montrer :

- premièrement que c'est une faible minorité;
- deuxièmement qu'elle est composée d'individus dont la caractéristique commune n'est pas nécessairement leur origine sociale mais une certaine performance qui, dans notre cas, est la capacité d'administrer. Le qualificatif « administrative » permet de distinguer cette élite des autres telles que les élites religieuses, sportives, artistiques et autres.

La force sociale de l'élite administrative vient de la relative incapacité de la bourgeoisie traditionnelle (propriétaires fonciers et commerçants) à affronter les problèmes de la modernisation de l'économie et de la société et de la rareté sur le marché du travail dans le Tiers-Monde des éléments qualifiés pour diriger les entreprises et les institutions modernes.

Notre hypothèse de travail est que cette élite administrative est capable de se détacher de ses origines sociales en essayant de mettre en pratique son propre projet historique qui est une certaine conception du développement de l'économie et de la modernisation de la société. Ce projet n'est pas une donnée immédiate ou un processus quasi spontané comme le projet de la bourgeoisie des pays industrialisés de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. Il n'est pas non plus une vision idéologique plus ou moins clairement exprimée avant la pratique du pouvoir comme le projet des mouvements sociaux d'inspiration marxiste. C'est au contraire avec la pratique empirique du pouvoir que cette élite arrive à se détacher de ses origines sociales, à prendre conscience d'elle-même, de sa force et de son propre projet historique. Mais tant que cette élite n'a pas dominé les autres catégories sociales, son action reste toujours caractérisée par une certaine ambiguïté et une certaine « viscosité » qui laissent la porte ouverte à deux orientations opposées :

La première serait une forme de soumission au projet de la bourgeoisie traditionnelle et des éléments modernistes de cette bourgeoisie (les chefs d'entreprises liés avec les milieux d'affaires étrangers). La deuxième orientation serait un grignotage successif (sans exclure des moments de violence) des positions sociales de la bourgeoisie traditionnelle (et même de ses éléments modernistes) par une série de mesures qui consolident la position sociale de cette élite et définissent en même temps les grandes lignes de son projet.

L'étude de l'action de l'élite administrative tunisienne dans les campagnes pourrait nous aider à tester notre hypothèse de travail (détachement possible de l'élite administrative de ses origines sociales). Pour vérifier cette hypothèse nous essayons de répondre à ces deux questions :

- 1) Vers quelles catégories de paysans l'élite administrative tunisienne oriente-t-elle son action sociale dans les campagnes ?

- 2) Quelles sont les réactions des différentes catégories de paysans au projet de l'élite administrative

PREMIÈRE QUESTION

*L'élite administrative va-t-elle consolider la position sociale
de la petite bourgeoisie rurale
ou créer des nouveaux alliés parmi les paysans pauvres ?*

La caractéristique la plus importante des premiers projets agricoles de l'élite administrative est l'absence de ligne directrice bien définie et la co-existence dans le même projet de valeurs antagonistes. On avait l'impression au cours des quatre ou cinq premières années de l'indépendance que l'élite administrative tunisienne voudrait renforcer la position sociale « des classes moyennes, cette charpente solide d'une économie stable et prospère » (1). Ceci se traduit, dans la pratique, au niveau de l'exécution des projets agricoles, par une grande confusion dans le choix des « interlocuteurs valables ». C'est ainsi que la direction d'une des premières cellules de mise en valeur a été confiée au début de l'indépendance à un grand propriétaire pour être ensuite transformée en une véritable ferme d'Etat dans laquelle les futurs propriétaires sont traités comme des ouvriers agricoles ! L'élite administrative a été au cours des premières années de l'indépendance pratiquement incapable de trouver et de conserver des leaders d'origine paysanne pour faire la jonction entre les paysans intéressés par un projet de mise en valeur et les représentants locaux de l'élite administrative. On a essayé pour remédier à cet échec de fabriquer des leaders en tirant des jeunes paysans de leur milieu familial pour les former dans des fermes dirigées par l'administration (2). Mais après plusieurs semaines de vie collective moderne les jeunes paysans se sentent beaucoup plus comme les parents pauvres de l'élite administrative que comme les futurs leaders de paysans sans terre.

L'absence de ligne directrice dans tous ces projets a poussé plusieurs Tunisiens et quelques experts étrangers à penser que la tendance en quelque sorte « naturelle » de l'élite administrative est de renforcer les assises sociales de ses origines petites bourgeoises. Les experts étrangers qui ne proposent généralement que les solutions acceptables par le pouvoir n'ont pas hésité à suggérer d'une façon explicite la concentration de l'action sociale de l'administration tunisienne en faveur de la petite bourgeoisie rurale. C'est ainsi que nous pouvons lire dans un des rapports d'un organisme de recherches étranger (3) : « que la classe la plus importante en superficie est constituée par le melk (4) de 10 à 50 hectares qui représentent 42 % de la superficie et 30 % des propriétaires. La moyenne de cette classe est de 23 hectares par propriété : c'est sur cette catégorie que des interventions peuvent

(1) *Aspects de l'économie Tunisienne*. Publication du Secrétariat d'Etat à l'Information. Tunis. Mai 1957.

(2) Expérience du Centre de Farhat Hached à l'Office de l'Enfida, de la coopérative des jeunes à l'Office de la Medjerda et du Centre des jeunes dans la région de Kairouan.

(3) C.E.R.E.S.A. (Région 04).

(4) Melk : Propriété privée.

être tentées (5) (Unité économique rentable, possibilité d'accès au crédit, effet sur près de la moitié de la superficie agricole de la région). Dans le même esprit, un autre expert international définit ce que beaucoup de Tunisiens croyaient être la position « logique » de l'élite administrative tunisienne qui est en grande partie d'origine petite bourgeoise : « Il est difficile de grouper un grand nombre de très petites exploitations pour justifier l'utilisation d'un tracteur. On pourrait plutôt favoriser le groupement des propriétaires ayant chacun 10 à 15 hectares de terres (6), leurs ressources réunies permettent les investissements nécessaires à l'achat et à l'entretien d'un tracteur » (7).

Mais après les hésitations des cinq premières années de l'indépendance le choix de l'élite administrative ne fut pas celui qu'on croyait être le choix naturel et logique de cette élite. Au lieu de consolider la position sociale de la petite bourgeoisie rurale, l'élite administrative opta en 1961 pour le regroupement autour des fermes coloniales des « très petites exploitations » inférieures à 10 hectares et dont les ressources réunies ne permettent pas les investissements nécessaires à l'achat et à l'entretien d'un tracteur. »

Ce choix illustre le détachement, après beaucoup d'hésitation, de l'élite administrative tunisienne de ses origines petites bourgeoises pour pratiquer une politique relativement autonome en choisissant ou plus exactement en créant ses propres alliés qui sont, dans notre cas, une partie des paysans pauvres et non la petite bourgeoisie rurale qui a donné naissance à une grande partie de cette élite administrative. Mais je dis bien une partie des paysans pauvres. La question qui reste en suspens et à laquelle le sociologue n'est pas encore bien outillé pour donner une réponse scientifique, pose, bien entendu, le problème de la capacité de l'élite administrative à intégrer dans son projet agricole toute la paysannerie pauvre et non seulement une partie de ces paysans.

DEUXIÈME QUESTION

Quelles sont les réactions des différentes catégories de paysans au projet de l'élite administrative ?

Pour répondre à cette question nous devons distinguer deux grandes catégories de paysans :

- 1) Ceux qui vivent en dehors des coopératives;
- 2) et ceux qui sont dans les coopératives.

Les paysans non coopérateurs peuvent être classés en trois groupes :

- a) Les grands propriétaires,
- b) les petits propriétaires et
- c) les paysans sans terre.

(5) C'est nous qui soulignons.

(6) C'est nous qui soulignons.

(7) *Projet de développement méditerranéen. Rapport sur la Tunisie, F.A.O., Rome, mai 1959.*

a) Les grands propriétaires sont généralement très méfiants à l'égard de tout ce que fait l'administration dans les campagnes, bien que l'existence des coopératives agricoles ne menace pas directement leur statut de propriétaires. D'après les premiers documents du Plan, les coopératives ne sont en principe créées que pour introduire la mécanisation dans les petites exploitations traditionnelles. Mais depuis quelque temps certains éléments de l'élite administrative commencent à critiquer le caractère extensif de l'agriculture privée de la sous-utilisation du capital foncier de ces domaines. La méfiance des grands propriétaires s'est accrue à la suite de ces critiques. Cependant nous devons signaler l'existence d'une très faible minorité de la bourgeoisie rurale qui a compris l'enjeu de la nouvelle situation et qui a procédé depuis quelques années à une intensification rationnelle de ses exploitations. Mais la majorité des grands propriétaires résiste avec passivité à l'appel de l'élite administrative pour intensifier l'agriculture et n'investissent dans leurs exploitations que le strict minimum, *un peu comme les colons à la veille de l'indépendance*.

b) Les petits propriétaires qui ne peuvent pas moderniser leurs exploitations par leurs propres moyens sont partagés entre la peur de perdre leur autonomie et l'espoir d'obtenir des crédits pour améliorer l'exploitation de leurs propriétés. L'attitude des petits propriétaires est fonction de certaines caractéristiques régionales et de la capacité des représentants locaux de l'élite administrative à acquérir la confiance des paysans. Mais depuis quelque temps et surtout dans certaines zones de culture intensive la méfiance et l'angoisse des petits propriétaires semblent diminuer de plus en plus.

c) Le groupe des paysans sans terre, non intégrés dans les coopératives, a une préoccupation majeure : trouver du travail. Cette catégorie de paysans passe une bonne partie de son temps à envoyer des lettres maladroites et quelquefois émouvantes pour obtenir un emploi dans une coopérative ou dans tout autre projet de l'administration. Les membres de ce groupe ne sont pas en réalité ce qu'on appelle de véritables paysans, mais des ruraux qui ont perdu tout sentiment d'attachement au sol et au travail de la terre. Ils sont disponibles pour tout ce qui peut leur assurer un certain minimum de sécurité matérielle et psychologique. C'est une clientèle totalement disponible pour participer et soutenir tout projet susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'agriculture.

LES COOPÉRATEURS ET LE PROJET DE L'ÉLITE ADMINISTRATIVE

D'une enquête que nous avons menée l'année dernière dans les coopératives agricoles de la région du Kef (8) il résulte que le niveau de participation et d'adhésion des coopérateurs au projet agricole de l'élite administrative est conditionné par la combinaison de trois variables.

(8) Les résultats de cette enquête seront publiés ultérieurement dans un travail consacré à l'ensemble du secteur coopératif en Tunisie.

1) *La première variable* est le nombre de journées de travail effectif par rapport au nombre des coopérateurs. La coopérative doit assurer un minimum de 250 jours de travail par an à chaque coopérateur pour qu'il se considère beaucoup plus comme un coopérateur que comme un « chômeur » employé ou plus exactement inscrit dans un chantier d'assistance. Les représentants locaux de l'élite administrative ont souvent tendance, pour résoudre les problèmes sociaux liés au sous-emploi dans les campagnes, de placer dans les coopératives le plus grand nombre possible de paysans sans terre. Cette politique sociale est très dangereuse pour les coopératives parce que les coopérateurs perdent la notion du travail et du rendement s'ils sont deux ou trois à exécuter une tâche qui doit normalement être accomplie par une seule personne. On n'insistera jamais suffisamment sur cette notion de seuil de 250 jours de travail effectif par coopérateur pour créer et renforcer l'esprit coopératif chez des paysans habitués à être « occupés » une quinzaine de jours par mois dans les chantiers d'assistance sous la surveillance d'un « caporal ».

2) *La deuxième variable* qui conditionne le niveau de participation des paysans est le statut antérieur des paysans :

a) Les paysans déracinés, sans terre, sans qualification professionnelle et sans travail permanent sont ceux qui s'accrochent le plus à leur statut de coopérateur parce que la coopérative est pour eux le seul espoir pour acquérir un minimum de sécurité matérielle et psychologique.

b) Les paysans dont le déracinement par rapport à leur groupement familial n'a pas encore atteint le degré de la première catégorie sont la plupart du temps moins optimistes et plus critiques que les paysans sans terre. Ces paysans ne s'opposent pas, par principe, au système coopératif, mais ils se replient sur eux-mêmes chaque fois que l'élite administrative introduit ou propose la moindre innovation ou le moindre changement. Ce sont généralement des paysans qui avaient l'habitude d'exploiter directement des propriétés indivises de 10 à 15 hectares, situées dans des zones assez éloignées des fermes coloniales. La résistance passive au système coopératif de cette catégorie de paysans attachés à des traditions communautaires plus ou moins dégradées (9) n'est pas une donnée immuable. Pour que ces paysans se sentent totalement intégrés dans les coopératives, il faudrait que ces institutions modernes leur assurent le minimum de sécurité matérielle et surtout psychologique qu'ils trouvent de moins en moins à l'intérieur des groupements familiaux traditionnels.

c) Mais la conclusion la plus inattendue de notre enquête dans la région du Kef est l'attitude des paysans ayant une qualification professionnelle (mécaniciens, tractoristes) qui se sont révélés comme des coopérateurs très sceptiques et très réservés sur l'avenir des coopératives. Cette attitude de retrait s'explique en grande partie par le fait que les coopératives ne rému-

(9) Abdelkader ZGHAL. « Système de parenté et système coopératif », *Revue Tunisienne de Sciences Sociales*, (11), octobre 1967.

mèrent pas suffisamment (et quelquefois pas du tout) les capacités professionnelles des coopérateurs. C'est un des points les plus faibles du système coopératif en Tunisie et qui peut être rapproché de la tendance des représentants locaux de l'élite administrative à augmenter la surcharge démographique dans les coopératives pour résoudre les problèmes liés au sous-emploi dans les campagnes. Ces deux éléments (faible rémunération de la qualification professionnelle et surcharge démographique) aboutissent à diluer complètement les notions de travail et de rendement et à affaiblir la base du système coopératif en transformant les coopératives en institutions de charité.

Cette orientation est d'autant plus dangereuse que la mécanisation très intense des coopératives n'est pas toujours accompagnée par un effort comparable pour tirer des disponibilités du travail humain toutes les virtualités non employées. Ce n'est qu'avec l'élévation du niveau de participation de toutes les catégories des coopérateurs et plus particulièrement de ceux qui ont une qualification professionnelle que la mécanisation très intense des coopératives cesse d'être considérée comme le seul moyen d'augmenter la productivité et que les possibilités innovatrices des coopérateurs se traduisent par des réalisations modestes mais efficaces.

3) *La troisième variable* qui conditionne le niveau de participation des coopérateurs est la capacité de l'élite administrative à sélectionner et à former des cadres régionaux et locaux capables de se comporter beaucoup plus comme des animateurs ou des militants que comme des fonctionnaires ou des bureaucrates. L'expérience montre qu'il est plus facile de trouver un cadre régional (au niveau du gouvernement) qui soit un animateur ou un militant que plusieurs cadres locaux qui se comportent comme des animateurs sous la direction de ce cadre régional. Les cadres locaux les plus fonctionnels sont ceux qui se comportent comme s'ils avaient un pied dans la paysannerie et un pied dans le monde de l'élite administrative. Le cadre régional peut être très efficace tout en se comportant comme un membre à part entière de l'élite administrative mais sentimentalement attaché à la réussite du projet agricole de cette élite. Cependant les cadres locaux ne peuvent être efficaces que s'ils peuvent jouer le rôle de charnière entre les deux mondes : l'élite administrative et la paysannerie.

L'ÉMERGENCE DES LEADERS D'ORIGINE PAYSANNE

La combinaison de ces trois variables aboutit à une nouvelle forme d'organisation sociale et à un nouveau type d'autorité dont le résultat le plus significatif est l'émergence de trois types de leaders d'origine paysanne à la tête des coopératives.

1) Des leaders traditionnels qui tirent leur légitimité presque uniquement de leur groupement familial qui est généralement le groupement le plus nombreux et donc celui qui a le plus de voix. Ce type de leader peut se

révéler très efficace si le représentant local de l'Union Régionale de Coopération est un militant et non un bureaucrate.

2) Des leaders « fantoches » qui ne tirent leur légitimité que de l'autorité locale. Dans ce cas les coopérateurs réagissent toujours par la résistance passive.

3) Le type de leader le plus fonctionnel dans la situation actuelle ne se trouve que dans les coopératives les plus anciennes et les plus dynamiques. Ce sont généralement des anciens ouvriers des fermes coloniales âgés de 30 à 40 ans qui tout en conservant de bons rapports avec les paysans, peuvent dialoguer avec les représentants locaux de l'élite administrative.

Mais tous ces leaders agissent dans un même cadre institutionnel qui fait que la nouvelle forme d'organisation sociale et le nouveau type d'autorité donnent l'impression d'être la projection dans les coopératives du système politique caractéristique des pays du Tiers-Monde. Dans les coopératives, le pouvoir est de type présidentiel, comme dans le système politique des pays du Tiers-Monde. Les membres élus du bureau de la coopérative jouent pratiquement le même rôle que les membres élus des parlements dans les pays du Tiers-Monde. Leur fonction essentielle n'est pas de contrôler le pouvoir du président mais d'exprimer ou de représenter un certain équilibre entre des forces sociales sous-jacentes formellement ignorées mais pratiquement présentes chaque fois qu'il y a une décision importante à prendre.

D'autre part l'Union régionale des coopératives joue en quelque sorte pour chaque coopérative le rôle assumé par les organismes financiers internationaux. La coopérative a aussi ses experts spécialisés comme le directeur-comptable, le moniteur agricole, le moniteur d'éducation de base, etc. Tous ces experts rappellent leurs collègues des Agences spécialisées de l'O.N.U. (comme les experts de la F.A.O. ou de l'U.N.E.S.C.O.). Ce parallélisme entre les deux types de pouvoir (le pouvoir au sein des coopératives et le pouvoir dans le système politique du Tiers-Monde) ne doit pas être pris au pied de la lettre. Mais on pourrait dire aussi que ce n'est pas par hasard si ce parallélisme s'impose de lui-même au sociologue dès les premiers contacts avec les coopératives. On a ainsi l'impression que l'élite administrative a voulu, inconsciemment, reproduire le système politique des pays du Tiers-Monde dans les coopératives créées par cette élite.

PARTICIPATION ET INTÉGRATION

Notre hypothèse de travail consistait à attribuer à l'élite administrative une certaine capacité à se détacher de ses origines sociales pour chercher à appliquer d'une manière empirique son propre projet historique. Cette démarche empirique est un grand handicap pour le sociologue qui voudrait tirer de l'action sociale de l'élite administrative des conclusions systématiques ou des prévisions concernant les actions futures de l'élite administrative. C'est ainsi que j'avais l'impression à la suite d'une enquête dans les premiers

projets agricoles de l'élite administrative (les cellules de mise en valeurs) que la participation des paysans au projet de cette élite ne pouvait se faire que par l'intégration. Dans les cellules de mise en valeur de la région de Kairouan la participation à la vie sociale des nouveaux groupements était pratiquement réservée à ceux qui ont un niveau de consommation égal ou supérieur à 45 dinars par personne et par an. Ce qui est comme par hasard le niveau minimum de consommation demandée par le mouvement syndical en 1956 et repris ensuite par le Plan en 1961.

La question théorique qui se posait après cette constatation est la suivante : Est-ce que l'élite administrative ne peut obtenir (ou provoquer) la participation des paysans que s'ils ont atteint le niveau de consommation de la couche inférieure des classes moyennes ? Les premiers projets agricoles de l'élite administrative donnaient l'impression que l'intégration des paysans dans la couche inférieure des classes moyennes est la condition de leur participation. La nouvelle expérience des coopératives montre que l'élite peut provoquer et obtenir la participation des paysans ayant un niveau de vie nettement inférieur à celui de la couche la plus pauvre des classes moyennes.

Mais la question que nous avons évoquée au cours de notre exposé et avec laquelle nous voulons conclure est la suivante : *Dans quelle mesure et par quels processus l'élite administrative, peut elle étendre son action à l'ensemble de la paysannerie pauvre ?*

Abdelkader ZGHAL *

* Attaché de recherches au Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Tunis.